

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 06/10/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
APPROBATION DU PROGRAMME POUR LE DEVOIEMENT DES RESEAUX HUMIDES NECESSAIRES A LA CONSTRUCTION DU T13		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 06/10/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 19/10/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 117

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (140)

Absent(s) représenté(s) : 16

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURSALI Karim a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BERMANN Clara
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à DUMOULIN Pierre-Yves
LEFRANC Christophe a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à DEBUISSER Michèle
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
MULLER Guy a donné pouvoir à LONGEAULT François
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

SMAANI Aline a donné pouvoir à PELATAN Gaëlle

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BOUDET Maurice, BRUSSEAU Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, PIERRET Dominique, RIPART Jean-Marie

121 POUR :

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

3 CONTRE :

HONORE Marc, MOUTENOT Laurent, WOTIN Maël

7 ABSTENTION :

AOUN Cédric, BORDG Michaël, JUMEAUCOURT Philippe, KHARJA Latifa, LEPINTE Fabrice, MADEC Isabelle, NAUTH Cyril

2 NE PREND PAS PART :

OURS-PRISBIL Gérard, TELLIER Martine

EXPOSÉ

La première phase du tram-train ligne T13 entre Saint-Cyr-l'Ecole et Saint-Germain-en-Laye Grande Ceinture a été mise en service le 6 juillet 2022. La seconde phase du projet a été déclarée d'utilité publique (DUP) le 6 décembre 2018.

Cette seconde phase, d'un linéaire de 10,5 km, va permettre de relier Saint-Germain-en-Laye Grande Ceinture à Achères-ville RER en passant par Poissy RER.

Elle impactera les communes de Poissy et Achères. En application de l'arrêté de DUP, la Communauté urbaine est tenue, en qualité de concessionnaire, de procéder aux dévoiements de l'ensemble des réseaux humides entrant en conflit avec le projet du tram-train et de prendre en charge l'ensemble des études et des travaux.

Le bureau d'études, maître d'œuvre, a réalisé une étude de dévoiement des réseaux d'eau potable et d'assainissement préalablement à la construction du tram-train, en tenant compte des exigences formulées par Île-de-France Mobilités (IDFM) :

- Les réseaux concessionnaires situés longitudinalement sous l'emplacement de la future plateforme doivent être dévoyés,
- Les réseaux transversaux à la future plateforme et inévitables doivent avoir une couverture minimale de 1,5 m et doivent être posés sous fourreau.

L'étude propose de réaliser les travaux suivants :

- Le dévoiement et la réhabilitation du réseau unitaire de l'avenue Fernand Lefebvre, de la rue de la Bruyère, de l'avenue de Versailles, du boulevard Pirmasens, du boulevard Gambetta et du boulevard de l'Europe à Poissy,
- La création d'un réseau d'eaux usées au niveau du square Erard Prieur à Poissy,
- Le dévoiement du réseau d'eaux usées de la rue Adrienne Bolland à Poissy,
- Le dévoiement et le renouvellement du réseau d'eau potable de la rue de la Bruyère, de l'avenue de Versailles, de l'avenue Gambetta, du boulevard de Pirmasens, du rond-point de l'Europe et du boulevard de l'Europe à Poissy et de l'avenue de Conflans à Achères,
- Le dévoiement du réseau d'eaux pluviales de la rue Saint Sébastien et de la rue Adrienne Bolland à Poissy.

Un plan de localisation des voies concernées est joint en annexe 1.

Parallèlement aux travaux de dévoiement et en application de la convention cadre entre IDFM et la Communauté urbaine approuvée en Conseil communautaire le 29 juin 2023, la Communauté urbaine participera financièrement à la construction d'un réseau d'eaux pluviales mutualisé réalisé sous maîtrise d'ouvrage d'IDFM. Ce réseau, dont la gestion future incombera à la Communauté urbaine, permettra une mise en séparatif du réseau unitaire dans la traversée de Poissy (depuis la rue de la Bruyère, jusqu'au rond-point de l'Europe).

Il est donc nécessaire de valider le programme de travaux permettant le dévoiement et la réhabilitation des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et d'eau potable à Poissy et Achères, ces derniers devant être accomplis entre 2024 et 2026.

Le montant total de l'opération est estimé à 12 936 000 € H.T. comprenant :

Le coût des travaux estimé à 10 692 000 € HT € HT
Le coût de la maîtrise d'œuvre est estimé à 358 000 € HT
Le coût des frais divers est estimé à 710 000 € HT
Aléas 10% soit 1 176 000 € H.T.

Trois budgets participent au financement de ce projet :

- Les travaux d'eaux usées et unitaires seront financés par le budget annexe assainissement. Ils sont estimés à 7 114 800 € HT. Les crédits seront prévus aux comptes 2315 pour les travaux, sur l'opération AS0300100 et l'antenne 811204. Les travaux d'eaux usées seront éligibles à une aide financière de l'agence de l'eau Seine-Normandie (de l'ordre de 20 %, sous réserve des montants plafonds et des modalités du programme en cours lors du dépôt de la demande d'aide),

- Les travaux d'eaux pluviales seront financés par le budget général. Ils sont estimés à 2 457 840 € HT. Les crédits seront prévus au compte 2315, sur le programme eaux pluviales (010522) sur l'opération 0105020000,
- Les travaux d'eau potable seront financés par le budget eau potable. Ils sont estimés à 3 363 360 € HT. Les crédits seront prévus au compte 2315, sur l'opération EP05000200 antenne 811106.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les travaux à réaliser de dévoiement et de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable à Poissy et Achères,
- d'approuver le montant prévisionnel de l'opération estimé à 12 936 000 € HT,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

de préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget assainissement au compte 2315, opération AS03000100 antenne 811204, au budget principal au compte 2315, opération 015020000, antenne 811204 et au budget eau potable au compte 2315, opération EP05000200, antenne 811106.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 78-2018-12-06-013 du 6 décembre 2018 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation de la phase 2 du Tram 13 express (anciennement tangentielle ouest) et mettant en compatibilité les plans locaux d'urbanisme des communes de Saint-Germain-en-Laye, Poissy et Achères,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le programme de travaux permettant un renouvellement ainsi qu'un dévoiement des réseaux d'eaux usées, unitaires, d'eaux pluviales et d'eau potable,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2023-06-29_41 du 29 juin 2023 relative à la convention-cadre afférente aux modalités de réalisation des travaux, de gestion et d'entretien ultérieurs du domaine public liée au prolongement du tram-train 13,

VU le montant de l'opération à 12 936 000 € HT hors subvention,

VU l'avis favorable émis par la Commission 4 - COM4_Vie quotidienne le 03 octobre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les travaux à réaliser de dévoiement et de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable à Poissy et Achères.

ARTICLE 2 : APPROUVE le montant prévisionnel de l'opération estimé à 12 936 000 € HT.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des travaux à réaliser.

ARTICLE 4 : PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget assainissement au compte 2315, opération AS03000100 antenne 811204, au budget principal au compte 2315, opération 015020000, antenne 811204 et au budget eau potable au compte 2315, opération EP05000200, antenne 811106.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 19/10/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 18/10/2023

Exécutoire le : 19/10/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 12 octobre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile